

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 239

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 43**

À l'alinéa 16, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« de »

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.